

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèques postaux IV b 426		

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.— Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisSES 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

### L'aide à l'industrie horlogère

#### II.

Quelles sont les conditions mises à l'octroi de la subvention?

L'opinion publique comprendrait difficilement que la Confédération allouât de fortes sommes à cette société, renonçât aux intérêts du prêt qu'elle lui fait et participât à l'amortissement des non-valeurs, sans qu'elle pût exercer une influence dans la super-holding.

Pour des motifs d'ordre financier, il est désirable et opportun que la Confédération ait son mot à dire dans la gestion de la société qu'elle soutient de ses deniers. Mais cela est nécessaire aussi pour des raisons d'ordre économique, dans l'intérêt de la super-holding et de l'horlogerie en général. La société générale de l'horlogerie S. A. ne se livrera pas elle-même à la fabrication d'horlogerie. Elle est appelée à exercer une fonction économique, à veiller aux intérêts généraux de l'horlogerie qui sont aussi ceux du pays et à assurer l'exécution des conventions que cette industrie a mises sur pied de sa propre initiative.

Le rôle de la Confédération consistera à apla- nir les antinomies, à veiller que la société reste une institution d'utilité publique et que l'intérêt général soit placé au-dessus des intérêts particuliers. Elle pourra servir de médiatrice en cas de conflits, elle préviendra l'application de mesures extrêmes et iné- quitables et elle fera en sorte que la société use raisonnablement de sa grande influence auprès des groupements et entreprises et empêcher qu'elle ne s'écarte de son but et ne dégénère, avec le temps, en une société à but exclusivement lucratif.

Pour cela, il suffira d'être représenté au Conseil d'administration par quelques membres d'influence surtout médiatrice et morale.

En s'inspirant de ces considérations, le Conseil fédéral propose que la participation de 6 millions de francs consentie par la Confédération ne soit pas une simple subvention, mais qu'elle soit affectée à des amortissements et que la Confédération ait droit de vote dans les assemblées d'actionnaires. Le meilleur moyen d'obtenir satisfaction sur ces deux points est de faire remettre à la Confédération, en échange de son versement, 6,000 actions dont la valeur nominale ne sera pas de fr. 1,000 cha- cune, montant réellement versé, mais bien d'un franc. Ainsi, ces 6 millions de francs pourront être consacrés immédiatement à des amortissements. Ces actions donnent le même droit de vote à la Con- fédération que les titulaires d'actions d'une valeur nominale de 1,000 francs, soit une voix par ac- tion, sous réserve de l'art. 640 du Code fédéral des Obligations réduisant automatiquement le nom- bre des voix d'un actionnaire au cinquième des droits de vote qui se trouvent représentés dans l'assem- blée générale. Ces actions seront nominatives et représentées par un certificat unique et incessible. La Confédération ne pourra donc pas répartir ses

actions et disposera ainsi de 6,000 voix; son droit de vote se réduira automatiquement à 3,200 voix, si le capital social en particulier les 10 millions de francs souscrits par l'industrie horlogère et par les banques, sera entièrement représenté aux assem- blées. Les actions y relatives étant réparties entre un grand nombre de personnes et d'organisations, les porteurs pourront faire valoir les 10,000 voix dont ils sont titulaires et s'assurer ainsi une très forte majorité.

La Confédération sera représentée au Conseil d'administration par quatre membres; ici encore une très grosse majorité est laissée aux représen- tants des intérêts privés. En réalité, la tâche prin- cipale incombera au Comité de direction et aux commissions spéciales; il est à désirer qu'un des représentants de la Confédération siège dans le Comité de direction.

En ce qui concerne les conditions financières, il convient d'insister sur trois points: l'emploi de la subvention fédérale de 6 millions de francs, la participation au bénéfice net et, le cas échéant, la répartition des soldes de liquidation.

La Confédération doit avoir la garantie qu'elle ne sera pas seule à participer à l'amortissement, mais que l'industrie y prendra également sa part. Pour y arriver, les industriels groupés dans les dif- férentes organisations horlogères devront payer des taxes de fabrication sur leurs produits; ces taxes seront versées à la Société générale de l'Horlogerie suisse S. A., par l'intermédiaire de plusieurs or- ganes de perception. La Fidhor, société fiduciaire de l'industrie horlogère, contrôlera la fabrication ainsi que le paiement des taxes; ces dernières ont fait l'objet de décisions prises le 30 juillet par la F. H., l'UBAH et Ebauches S. A. Pendant la durée des conventions, soit pendant 5 ans, il faudra réunir chaque année environ 7 millions de francs qui serviront d'une part, à libérer les actions que la F. H. a souscrites pour un montant de 2 1/2 mil- lions, d'autre part, à opérer l'amortissement des 5 millions fournis par l'industrie horlogère. Avant de verser la subvention fédérale, des garanties for- melles que cette condition sera remplie devront être fournies.

\*\*

Afin de diminuer le plus possible les charges de la Société, le prêt de 6 millions est accordé en principe sans intérêt, mais par là même, l'arrêté fédéral doit contenir des dispositions obligatoires sur l'emploi du bénéfice net. Lorsque tous les frais généraux auront été couverts, les amortissements nécessaires effectués et les versements au fonds de réserve opérés, les actions souscrites par les ban- ques et l'industrie horlogère recevront un dividende maximum de 4 1/2 % sur le bénéfice statutaire net. L'excédent de bénéfice, s'il y en a, pourra être utilisé en vue d'amortissements et de réserves extraordinaires. Si, après ces opérations il existait encore un reliquat, la Confédération aurait droit à un dividende de 2 % au maximum sur le

(Voir suite page 551.)

### A propos du traité de commerce germano-suisse

#### Un entretien Curtius-Motta.

Le Dr. Curtius, ministre des affaires étrangères du Reich a rendu visite jeudi à M. Motta avec lequel il s'est entretenu très cordialement de quelques ques- tions économiques intéressant les deux pays et tout particulièrement du traité de commerce germano- suisse. Depuis quelque temps, il est question en effet dans les milieux suisses de dénoncer ce traité attendu qu'il devient de plus en plus défavorable au com- merce suisse. Il est à noter que depuis cinq ans les exportations allemandes en Suisse ont doublé tandis que les exportations suisses en Allemagne ont diminué. M. Curtius a attiré l'attention de M. Motta sur la situation économique difficile de l'Allemagne et a insisté sur la nécessité pour l'Allemagne d'ac- croître ses exportations. M. Motta a fait valoir que le commerce de la Suisse commence à souffrir d'une façon sensible d'un état de choses vraiment par trop défavorable à notre pays. On envisage que bientôt s'engageront entre les deux pays des pour- parlers en vue de réviser certaines positions du traité de commerce. Au cours de l'entretien, il n'a pas été question d'une dénonciation du traité de com- merce qui serait d'ailleurs du côté suisse de la com- pétence du Conseil fédéral.

### Chronique des Associations ouvrières

#### F. O. M. H.

##### I.

Le rapport de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (F. O. M. H.) pour l'exer- cice 1930 vient de paraître. Comme d'habitude, il donne des renseignements circonstanciés sur le mou- vement des membres, le paiement des cotisations, les mouvements de salaires, les comptes relatifs aux Caisses-maladie, assurance-accidents, assurance-chôma- ge, décès, ainsi qu'un rapport sur les comptes gé- néraux.

Dans son introduction, les rapporteurs, après avoir examiné sommairement les causes de la crise écono- mique, en arrivent à conclure qu'il est douteux que le capitalisme puisse résoudre les difficiles problèmes soulevés par les événements de ces dernières années et qu'une solution ne pourra être obtenue que par un changement radical du régime social actuel.

Quel sera ce nouveau régime, est-ce celui du so- cialisme?

Si c'est oui, il est bon de constater en passant que les expériences faites en Angleterre, en Allemagne, en Autriche et en Russie n'ont pas donné des résul- tats qui soient de nature à nous engager à entrer dans cette voie.

Plus loin, le rapport, dans la partie générale, concer- nant l'industrie horlogère, signale la crise intense qui pèse sur elle et envisage qu'en dehors des causes gé- nérales qui ont provoqué la dépression économique, il y a lieu de signaler l'exportation des mouvements terminés et des chablons. Il rend responsable les patrons de la situation.

Cela est fort commode pour les dirigeants des organisations ouvrières, mais il est facile de leur renvoyer la balle et de leur dire que s'ils s'étaient prêtés à faciliter les efforts faits par les patrons en vue de réduire le prix de revient et à le mettre au niveau de celui de la concurrence étrangère, la lutte contre celle-ci aurait été singulièrement facilitée.

Cette observation s'applique spécialement pour l'in- dustrie de la boîte, où l'existence des contrats col-

**OFFICE FIDUCIAIRE**

**DR F. SCHEURER & C<sup>IE</sup>**  
**NEUEVILLE** Tél. 46      **NEUCHÂTEL** Tél. 4.19  
 76-2 N

**F. WITSCHI, LA CHAUX-DE-FONDS**

Succ. de U. KREUTTER  
**GROS-GROSSISTE** en  
**OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE**  
 s'intéresse toujours à tout article nouveau, pratique pour les  
 horlogers comme aussi aux  
 fournitures pour tous les calibres de montres. 2975

**Technicien-Horloger diplômé**

très capable, au courant de la construction des calibres et fabrication inter.

cherche changement de situation

Sérieuses références.

Adresser offres sous chiffre O 22139 U à Publicitas Bienne.

**Employé intéressé**

bien au courant de la fabrication du cadran métal et connaissances commerciales nécessaires, trouverait place dans importante et ancienne maison du Jura.

Offres sous chiffre P 3716 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

**La maison J.-B. Courty**

**Montres en gros, à PARIS**

Boulevard Sébastopol 115, Fondée en 1867,

pourrait se charger de représenter une maison Suisse ayant un article nouveau à faire connaître en France, ou céderait sa maison à quelqu'un qui voudrait avoir une succursale à Paris. — Bel emplacement avec bail en plein centre de Paris.

Pour raison d'âge de son chef, ancienne fabrique d'horlogerie cherche

**COLLABORATEUR ACTIF ET ÉNERGIQUE**

Participation pas exclue.

Intéressés sont priés d'écrire à Ch. Jung-Leu, Bureau Fiduciaire, La Chaux-de-Fonds, rue Léopold Robert 80. 3759

**FUSION**

Maison sérieuse d'ancienne renommée (montres bracelets) de l'Allemagne du Sud, cherche pour l'exécution de commandes de premières maisons, collaboration ou mise en commun du travail avec maison sérieuse suisse, ayant adhéré à la convention. Discretion point d'honneur.

Offres sous chiffre L 22198 U à Publicitas Bienne.

**HÉLIO-ROTO**

LE PROCÉDÉ D'ILLUSTRATION DE L'AVENIR  
 POUR CATALOGUES, PROSPECTUS, ETC.

ARTS GRAPHIQUES HAEFELI & CO LA CHAUX-DE-FONDS

Horloger complet expérimenté cherche à entrer en relations avec maison sérieuse pour

**terminages**

de pièces baguettes, ancre, ou petites pièces ancre soignées, 5 1/2 à 8 3/4 lig.

Offres s. chiffre P 3723 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

**Termineurs**

pour pièces cylindre 8 1/4 à vue, genre bon marché, sont priés de donner leur adresse à case postale No. 10593, La Chaux-de-Fonds. 3725

**Grossiste**

désire représentant à La Chaux-de-Fonds pour achats à la commission.

Offres sous chiffre P 11200 B à Publicitas, Pl. Catalana, 9, Barcelone.

**Mouvements 8 jours**

demandés, long et court ressort, pour livraisons régulières, également pour tout lot et stock.

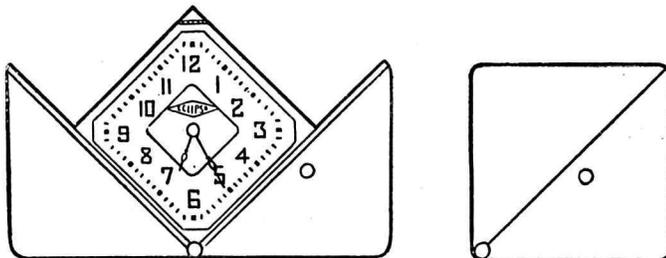
Faire offre Case postale 12241, La Chaux-de-Fonds.

**AVIS**

Messieurs Lipmann Frères, fabricants d'horlogerie, à Besançon, ont l'honneur d'informer Messieurs les fabricants et négociants en horlogerie, qu'ils viennent d'obtenir le grand brevet allemand, pour leur boîte de montre, dite „ECLIPSO“, s'ouvrant suivant une diagonale.

Toute imitation ou contrefaçon de cette boîte sera poursuivie, en tous pays.

Messieurs Lipmann Frères sont disposés à accorder des concessions ou exclusivités, soit pour des montres complètes, soit pour des boîtes seules, dans les pays pour lesquels ils n'ont pas encore pris d'engagements.

**PUBLICITÉ EN PAYS JURASSIEN**

DELÉMONT:	DÉMOCRATE
PORRENTROY:	PAYS - JURA
MOUTIER:	PETIT JURASSIEN
TAVANES:	COURRIER DE LA VALLÉE
ST-IMIER:	JURA BERNOIS
TRAMELAN:	PROGRÈS
SAIGNÉLEGIER:	FRANC MONTAGNARD
NOIRMONT:	CROIX FÉDÉRALE

Toutes vos annonces  
 pour ces journaux à

**PUBLICITAS**

CHAUX-DE-FONDS, ST-IMIER & SUCCURSALES

**Fd. & Ad. DROZ**

Parc 91  
**La Chaux-de-Fonds**  
 livrent avantageusement  
 mouvements 4 lig., ovales  
 ancre.



25-2 C  
 10,5 x 16 mm.

**Pierres fines**

Vérifiages - Amincissages  
 (Flachs Schleifer ei)

**Nouveau procédé absolument sans bâtardes.**

**A. Girard, à Erlach**  
 Tél. 46

Miss  
 Wilson  
 pour

**TRADUCTIONS**

TECHNIQUES  
 COMMERCIALES  
 PUBLICITAIRES

Ce n'est pas assez d'écrire en anglais. Il faut du bon anglais. Profitez de mes services.

Case post. 3753, Bienne.

**Diamantine Rubisine Saphirine**

qualité reconnue la meilleure

**G. SCHNEIDER**  
 Hauts-Geneveys 99-1

**Angleterre**

On offre calottes or 9 k. et argent, formes variées, 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2, 12" ancre 15 rub. belle qualité. Prix avantageux.

Offres s. chiff. P 4819 J à Publicitas St-Imier.

**Voyageur**

visitant depuis plusieurs années la clientèle horlogère pour une importante fabrique de pierres, cherche nouvel engagement pour la même partie ou toute autre branche annexe de l'horlogerie, cadrans, boîtes, etc.

Adresser offres sous chiffre P 3044 N à Publicitas Neuchâtel.

**Aux Fabricants d'horlogerie**

Grand stock de pierres, bonne qualité, à liquider, jusqu'à épuisement complet, contre remboursement et au minimum par 4000 pièces, le cent:

glaces grenat	fr. 3.20
gouttes grenat	" 4.20
glaces rubis	" 5.—
gouttes rubis	" 8.—

Ecrire sous chiffre P 3998 P à Publicitas Chaux-de-Fonds.

**Chef horloger**

expérimenté, connaissant à fond les procédés de la fabrication les plus modernes et ayant plusieurs années de pratique, cherche situation dans bonne maison d'horlogerie

Adresser les offres à  
**A. Bouverat, rue Neuve 3, La Chaux-de-Fonds.**

lectifs avec réciprocité syndicale a mis le patronat dans l'impossibilité de lutter à armes égales et avec efficacité contre la concurrence étrangère.

L'effectif des membres, calculé d'après les estampilles vendues, est de 60,040 en 1930, soit 5,645 de plus que l'an dernier. Cette augmentation provient de l'attrait qu'exerce la caisse d'assurance-chômage. Cet effectif est réparti dans 109 sections. Les membres de la région horlogère sont d'environ 24,000 dont 5,858 à La Chaux-de-Fonds, 3,884 à Biemme, 3,279 au Locle. Le montant des cotisations payées par les membres s'élève à plus de fr. 2 millions 800,000.

Le nombre des mouvements, en vue de l'amélioration des conditions de travail a été de 161 avec 26,547 participants contre 47,579 en 1929. Le nombre des grèves a été très minime.

Dans l'horlogerie, il y a eu 57 mouvements concernant 53 établissements avec 3,256 participants. Ces mouvements avaient surtout une tendance à la baisse des salaires. Il n'y a pas eu de grève.

## L'aide à l'industrie horlogère

(Suite de la première page.)

capital de 6 millions de francs versés à titre de subvention. S'il restait encore un excédent, celui-ci serait réparti proportionnellement entre les actions souscrites par les banques et par l'industrie horlogère et par la Confédération. Le dividende servi au capital social constitué par les fonds privés ne pourra dépasser 6 %.

En cas de liquidation de la société, le capital-actions détenu par moitié par l'industrie et moitié par les banques serait remboursé en premier lieu jusqu'à concurrence de sa valeur nominale. La Confédération serait désintéressée ensuite jusqu'à concurrence du montant de sa subvention (6 millions de francs). Le solde serait réparti aux actionnaires de la banque et de l'industrie.

Le Conseil fédéral demande que l'arrêté soit déclaré d'urgence. Il est indispensable de secourir immédiatement une industrie importante qui fait vivre de très nombreux travailleurs et dont le sort est lié à celui d'une région tout entière. La question est ainsi d'intérêt national. On se trouve en présence d'une situation extraordinaire et dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts vitaux d'une notable partie du peuple suisse.

Il importe aussi de hâter la réalisation de l'œuvre d'assainissement, si l'on veut éviter que la combinaison mise sur pied ne s'écroule, il faut agir sans retard.

Comme conclusion, le Conseil fédéral fait ressortir que ce n'est pas sans hésitation qu'il s'est résolu à présenter aux Chambres son projet d'aide à l'industrie horlogère, mais la détresse de celle-ci et les énormes efforts faits pour sortir de la crise justifient cette intervention. Elle s'organise et se lie d'une façon qui n'a pas de précédent dans aucune autre branche de notre économie nationale.

Sans doute, le projet d'assainissement ne réalisera peut-être pas tous les espoirs mis en lui et n'éliminera pas toutes les difficultés avec lesquelles l'industrie horlogère est aux prises. Son sort dépend en premier lieu, cela va sans dire, de la situation économique générale et de la demande. Mais on peut affirmer, cependant, que plusieurs des principales causes de la crise, en particulier l'exportation désordonnée des ébauches et des chablon, pourront être, sinon complètement supprimées, tout au moins atténuées dans une large mesure. Mais avant tout, le succès de l'œuvre dépendra de l'esprit qui animera les dirigeants de l'organisation, de leur méthode de travail et de leur clairvoyance et surtout de l'entente et de l'esprit de collaboration qui doivent régner dans le monde de l'horlogerie, ce qui n'a été le cas, malheureusement, ces dernières années. A cet égard, le Conseil fédéral lui fait adresser un pressant appel, en lui demandant l'union de tous les efforts pour faire disparaître les différends et les rivalités qui n'ont que trop duré et

pour travailler sérieusement et sincèrement à l'œuvre d'assainissement, dans l'intérêt général et dans celui de chaque entreprise.

Nous aurons à revenir dans la suite, sur plusieurs points importants de ce Message, spécialement sur ceux relatifs aux changements qu'apportera vraisemblablement la nouvelle société dans l'organisation patronale horlogère. Ainsi que le dit le Message, l'horlogerie suisse se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire; son sort est entre ses mains. Puisse-t-elle, en cette heure décisive, être consciente de son devoir et discerner ses véritables intérêts.

Il faut toutefois se dire que les conventions récemment conclues et les mesures prises ne résolvent pas définitivement le problème pour toujours. Elles seront le point de départ des nouvelles améliorations et modifications que l'expérience rendra nécessaires. C'est alors seulement que l'œuvre entreprise aujourd'hui aura d'heureux résultats pour l'industrie horlogère et pour le pays tout entier.

## Les débats aux Chambres fédérales concernant l'aide à l'industrie horlogère

Les deux commissions des Chambres fédérales se sont réunies mercredi après-midi, afin d'examiner les propositions du Conseil fédéral relatives à une aide en faveur de l'industrie horlogère. M. Schulthess, conseiller fédéral, ainsi que des représentants des banques intéressées et de l'industrie horlogère, entre autres M. Scherz, directeur de la Banque cantonale de Berne, et M. Strahm, directeur de la fabrique Zénith, au Locle. Ainsi que le Conseil fédéral l'a souligné d'une façon détaillée dans son message, M. Schulthess a confirmé que la décision des Chambres devait être prise aussi rapidement que possible. En effet, la Société générale de l'horlogerie suisse S. A. a obtenu de toute une série de maisons, des promesses de vente sur lesquelles elle doit se prononcer. Elle ne pourra pas le faire avant que l'aide de la Confédération lui soit assurée. En attendant, les choses restent en état et chaque jour qui s'écoule porte préjudice à la future entreprise et aux milieux industriels qui ont travaillé à l'œuvre d'assainissement. Si la décision des Chambres était ajournée, il pourrait se faire que l'œuvre si soigneusement préparée sombrât, que l'une ou l'autre maison se départit des conventions et que la confiance dans le succès de l'entreprise disparût.

Dans un exposé détaillé, accompagné de chiffres à l'appui, le chef du Département de l'économie publique souligna les bases du projet présenté par le Conseil fédéral, qui est le fruit d'études approfondies et qui a obtenu l'assentiment de tous les milieux intéressés. M. Strahm compléta ses explications en esquissant la situation telle qu'elle se présente actuellement dans l'industrie horlogère. Une vive discussion suivit ces deux exposés. Quoique aucune opposition ne se soit dessinée en principe, plusieurs membres des commissions fédérales posèrent diverses questions ou demandèrent des compléments d'explications sur l'un ou l'autre point du projet. Le représentant du Conseil fédéral renseigna abondamment chacun et finalement, l'entrée en matière sur le projet fut votée à l'unanimité.

Le Conseil national s'est occupé, jeudi matin, de la participation de la Confédération à la constitution de la Super-Holding pour l'industrie horlogère. Tant les rapporteurs, MM. Wetter (Zurich) et Sandoz (Berne) que les orateurs qui prirent ensuite la parole, soit MM. Perret (Neuchâtel) et Rais (Neuchâtel) ont vivement recommandé d'apporter sans retard l'aide des fonds publics à cette industrie qui se trouve, en raison de la crise, dans une situation désespérée. M. Rais a relevé les critiques auxquelles ce projet a été exposé. Evidemment, les industriels perdront une partie de leur indépendance et l'on peut se demander si cette action n'amènera pas une restriction de la liberté du commerce; le principe pourtant ne répond plus complètement aux circonstances actuelles. Les intéressés ont accepté de renoncer à certains avantages dans l'intérêt de l'industrie entière.

La situation des socialistes, en face de cette affaire, n'était pas des plus simples. Ils auraient désiré qu'on allât plus loin, que l'Etat prît un pouvoir plus important sur la direction de la nouvelle entreprise et que l'on donnât à la classe ouvrière l'assurance qu'elle n'aura pas à souffrir d'un

chômage éventuel résultant du frein mis à l'exportation des chablon. Mais une aide est trop urgente et c'est pourquoi M. Perret présenta ces critiques avec une retenue marquée et témoigna le désir de voir réussir cette entreprise.

En termes énergiques, M. Schulthess adjura le Conseil de ne pas retarder la réussite de cette œuvre d'intérêt national.

Le débat sur la Holding a continué vendredi matin. On entendit d'abord M. Mermoz, qui donna son adhésion au secours envisagé, surtout dans le but, dit-il, de faire disparaître le chômage déprimant.

M. Schirmer a constaté le travail considérable qui a été fait pour mettre sur pied les conventions. Il fait cependant plusieurs réserves au sujet du message fédéral, car il n'est pas persuadé de l'efficacité absolue de cette aide de l'Etat à l'industrie horlogère. Il aurait préféré que l'Etat s'occupe lui-même de venir en aide à l'industrie sous sa propre responsabilité. Il ne fera aucune opposition de principe, mais il ne votera pas non plus l'arrêté.

M. GrosPierre envisage que la Holding est le contrôle nécessaire. Nous ne pouvons pas exactement prévoir ce qui se passera avec ce nouvel organe. Dans le monde ouvrier, dit-il, on exprime des craintes qui peuvent parfaitement se justifier. Il demande aux chefs responsables de la Holding de tenir compte du facteur humain et des craintes émises dans la population horlogère. Le comité a un devoir humain à remplir et non seulement un devoir capitaliste.

La suite du débat aura lieu lundi prochain au Conseil national et la Commission du Conseil des Etats aura à s'occuper de cette question dans sa séance de mardi.

## Ecoles professionnelles

### Ecole supérieure de commerce de La Chaux-de-Fonds.

Il ressort du rapport sur l'année scolaire 1930-1931, qui vient de paraître, que l'Ecole comptait, au début, 135 élèves réguliers, dont 105 habitaient la ville, 9 le canton, 1 la région hors du canton et 20 avaient leurs parents dans d'autres villes suisses ou à l'étranger.

A la fin de l'année scolaire, l'effectif était de 123 élèves, dont 49 jeunes filles.

Plusieurs départs ont été enregistrés en cours d'exercice. Le chômage persistant a forcé un certain nombre de parents à chercher dans une autre localité des occasions intéressantes de travail. En outre, comme chaque année, la perspective d'un gain immédiat dans des bureaux a incité quelques parents à priver leurs enfants d'études complètes et quelquefois les élèves se sont laissés séduire par l'absence de devoirs à domicile caractérisant pour eux l'apprentissage pratique. Ils s'apercevront trop tard qu'on n'apprend rien sans efforts et que les bienfaits de la culture intellectuelle ne peuvent être acquis sans persévérance et sans peine.

L'année scolaire 1931-32 a débuté avec un effectif initial de 135 élèves, dont 54 jeunes filles, à fin avril.

La Commission fut réunie 7 fois et le Bureau tint 9 séances.

Il y eut 22 séances de la Conférence des professeurs.

Après un an d'expérience, le résultat obtenu par la section de Commerçants en Horlogerie, est satisfaisant et c'est dans les termes suivants que le Syndicat patronal des producteurs de la montre s'est exprimé:

« Sur notre demande, l'Ecole supérieure de Commerce de notre ville a créé, le printemps dernier, une section de « Commerçants en horlogerie » pour laquelle le Technicum a prêté son concours.

« Une délégation de notre syndicat a assisté aux premiers examens de fin d'année des cours techniques de cette section. L'expérience faite est encourageante. Dans un an, les premiers jeunes gens, diplômés de l'Ecole de Commerce et des Cours spéciaux des Commerçants en horlogerie pourront mettre leurs services à disposition des maisons de la place.

« D'ores et déjà nous attirons l'attention de nos sociétaires sur cette pépinière où ils pourront recruter des collaborateurs bien préparés à la tâche de voyageurs ou employés de fabrication. »

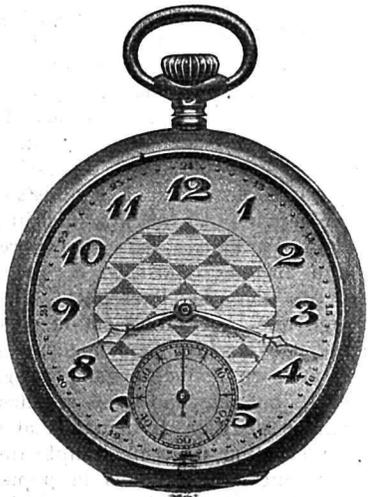
## Douanes

### Guadeloupe. — Importations par poste.

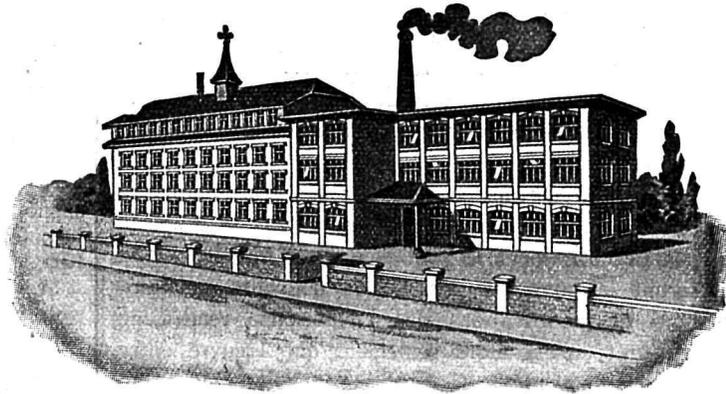
Par décrets du 18 août 1931, les délibérations du Conseil général de la Guadeloupe et dépendances en date du 23 novembre 1930, tendant à exempter du droit de statistique et du droit de quai les objets importés par la poste sont approuvées.

# SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

## RECONVILIER WATCH CO S. A.

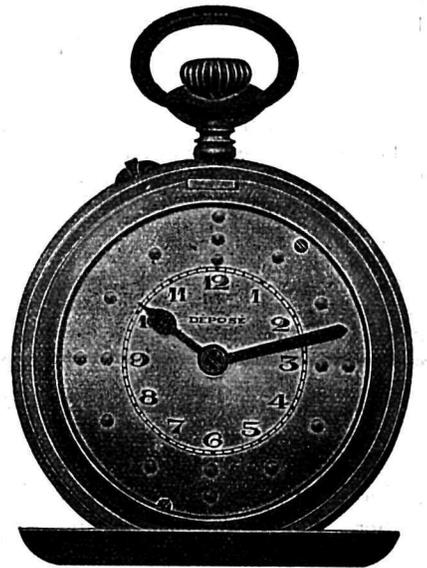


Montres ancre,  
16, 17, 18 et 19 lignes,  
lépines et savonnettes.



Maison fondée en 1902

Spécialité de bonnes montres Roskopf  
et ancre, de 15 à 30 lignes



MONTRE POUR AVEUGLES

Hauteur 26 et 22/12<sup>mes</sup>. Dito en 16 sizes, mise à l'heure négative. Tous genres de boîtes plaqué or, laminé et galvanique, argent, argent galonné et tout ce qui se fait en métal et acier. Spécialité de mouvements livrés remontés, prêts à mettre en boîtes de montres or ou autres.

Réglages plats et réglages Breguet - Qualité rigoureusement garantie.

Société anonyme de la Fabrique d'horlogerie

## LOUIS ROSKOPF

### RECONVILIER

Maison fondée en 1906

106-1 J



métal et argent, lépines et savonnettes, de 15 à 30 lignes

**A. STROHL & C<sup>IE</sup>**  
Ateliers de  
chromage  
plaquages de qualité  
**BIENNE**  
TÉLÉPHONE  
N° 23.77

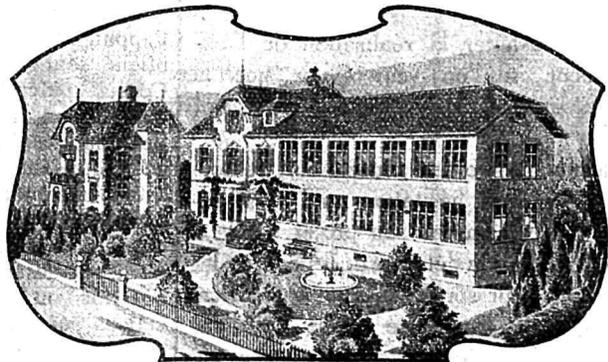
## Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie

# LUTHY & C<sup>IE</sup> S. A.

TÉLÉPHONE 10 PIETERLEN (SUISSE) TÉLÉPHONE 10

Télégr. : LUTHY, PIETERLEN Maison de confiance, fondée en 1875 Télégr. : LUTHY, PIETERLEN

Maison renommée  
par la biennature de ses  
produits



Installation spéciale  
pour l'entreprise de la  
grande série.

Pierres à emboutir. - Pierres à chasser. Diamètres précis.  
Pierres-boussoles pour compteurs électriques.

## USINES „SPHINX“

MULLER & C<sup>IE</sup> S. A.  
SOLEURE

VIS - DÉCOLLETAGES - FORETS - TARAUDS  
pour HORLOGERIE  
PENDULERIE - OPTIQUE  
ET AUTRES INDUSTRIES

DÉCOLLETAGES P 79 - 2 Sn  
du plus petit à 30 m/m de grosseur  
FORETS 0,05 à 5 m/m TARAUDS 0,25 à 12 m/m

## BANQUE PERRET & C<sup>IE</sup>

9, rue Léopold Robert LA CHAUX-DE-FONDS rue Léopold Robert, 9

Ouverture de :

Comptes-courants et Comptes de Dépôts  
aux conditions du jour les  
plus favorables.

Escompte et Encaissement  
d'Effets sur tous pays.

Chèques et traites sur tou-  
tes places importantes.

Changes de Monnaies et Bil-  
lets de banque étrangers.

Exécution d'ordres de  
bourses sur les places suis-  
ses et étrangères.

Encaissement de coupons.

Usine de Dégrossissage  
d'Or, d'Argent et de Platine  
18, rue du Grenier, 18

Achat et Vente de Métaux  
précieux en Lingots, Bar-  
res, Monnaies, Déchets, etc.

Vente d'Or, Argent et Pla-  
tine préparés à tous titres,  
qualités et dimensions p<sup>r</sup> mon-  
teurs de boîtes, bijoutiers, etc

Plaques argent p<sup>r</sup> cadrans.

Or fin pour doreurs.

Paillons or et argent. 82-1 C

**Bureaux de Contrôle**

**Garantie française.**

Voici, suivant le *Fabricant Français d'Horlogerie*, les droits de garantie prélevés durant le 1er semestre 1931 par les bureaux de contrôle français:

	Or et platine		Argent	
	1931	1930	1931	1930
<i>Besançon:</i>				
Boîtes françaises	36,990	81,006	38,638	60,501
Montres étrangères	10	134	925	291
<i>Morteau:</i>				
Boîtes étrangères	9,677	16,429	12,457	19,269
Montres étrangères	202	385	243	408
<i>Pontarlier:</i>				
Boîtes étrangères	2,791	5,792	5,345	12,474
Montres étrangères	67	144	105	336

Il manque les chiffres des autres bureaux de garantie.

**Registre du commerce**

**Raisons sociales.**

**Enregistrements:**

7/9/31. — *Joliat frères*, soc. n. coll. (Joseph et Charles J., de Courtételle), fabrication de boîtes de montres, Bassecour.

8/9/31. — *Montres Felba S. A. (Felba Watch Ltd)*, soc. act., cap. soc. frs 20,000 nom., fabrication et commerce d'horlogerie. Cons. adm.: Moritz Rosowsky-Finkel; de Bâle. Siège: Ahornstr. 29, Bâle.

**Modifications:**

4/9/31. — *Aktiengesellschaft Léon Lévy et Frères (Société anonyme Léon Lévy et Frères)*, siège à Bienne et succursale à Moutier. Moïse Lévy, décedé, cesse de faire partie du Cons. adm. et y est remplacé comme président par Adrien Lévy, de Starrkirch/Olten, sign. indiv.

7/9/31. — *Switana Uhren-Aktiengesellschaft (Compagnie des Montres Switana S. A.) (Switana Watch Co. Ltd)*, Grenchen. Le siège est transféré à Bienne, rue Gurzelen 16. Cap. soc. fr. 500,000 nom., fabrication et commerce d'horlogerie. Cons. adm.: Arnold Raschle, de Mossang, prés. Dr. Paul Bloch, de Balsthal, sign. tous deux individuels, Robert Kaufmann, d'Aeschi, F. Emanuel Huguenin, du Locle; est nommé directeur avec sign. indiv., Hermann Meier, de Bâretswil.

8/9/31. — *Fuchs & Monney A. G.*, taillerie de diamants, Bienne. Dame Rosina Fuchs-Gründer, décedée, cesse de faire partie du Cons. adm. et y est remplacée par Dr. Heinrich Baumgartner-Fuchs, de Trub. Les signatures de Louis Monney et Eugène Deroche-Fuchs sont radiées. La société est représentée par la sign. coll. de Louis Monney, de Villars-le-Grand, et Eugène Deroche-Fuchs, de Roche.

9/9/31. — *Droz et Aerni*, fabrication et vente d'horlogerie, Genève. L'associé Numa-William D. et son épouse Julia née Aerni ont adopté le régime de la séparation de biens. (CC. art. 241 ss.).

11/9/31. — La soc. com. « Jung, Dubois et Cie », est dissoute et radiée. Actif et passif sont repris par *Jung et Fils*, soc. n. coll. (Albert-Adrien J. et son fils Willy-Albert, de La Chaux-de-Fonds), fabrique de boîtes de montres or, rue du Temple Allemand 9, La Chaux-de-Fonds.

12/9/31. — La soc. n. coll. « Bergeon et Co. », est dissoute; actif et passif sont repris par la nouvelle soc. n. coll. *Bergeon et Co.*, avec, comme associés Jules B. et son fils Marcel, de Neuchâtel et des Ponts-de-Martel. Outils et fournitures d'horlogerie et mécanique, fournitures industrielles, verres de montres, Grande Rue 32, Le Locle.

12/9/31. — *Weber et Cie*, fabrication et commerce de joaillerie, bijouterie et d'horlogerie, Genève. La soc. an. Gruen Watch Mfg. Co. (A. G.), à Bienne entre dans cette soc. com. comme associée com. pour fr. 200,000.

14/9/31. — La raison « Timothée Vuille » est radiée. Actif et passif sont repris par *Vve de Timothée Vuille* (Vve Alice V.-Guenin, de Tramelan-dessus), atelier de sertissages, Tramelan-dessus.

**Faillites.**

**Ouverture de faillite:**

12/9/31. — *Schild Otto fils*, polissage d'acier, Grenchen. Délai pour productions: 18 octobre 1931. Assemblée des créanciers: 25 septembre 1931.

**Clôture de faillite:**

7/9/31. — *Grèvere Jacques*, fournitures d'horlogerie, rue Neuve 8, La Chaux-de-Fonds.

15/9/31. — *Racine César*, quand vivait fabricant d'horlogerie, Le Locle.

**Concordats.**

**Sursis concordataire et appel aux créanciers:**

14/9/31. — *Monnier Jules-A.*, fabrication d'horlogerie, rue de l'Eau 28, Bienne. Commissaire au sursis: W. Louys, Fbg. du Lac 111, Bienne. Délai pour productions: 19 octobre 1931. Assemblée des créanciers: 3 novembre 1931.

**Demande de sursis concordataire:**

16/9/31. — *Schreier Louis*, atelier galvano-radio, Zuchwil.

**Prolongation du sursis concordataire.**

*Leicht Emil*, bijoutier, Davos-Platz. Sursis prolongé de deux mois, soit jusqu'au 11 novembre 1931.

**Homologation du concordat:**

27/8/31. — *Renk, Paul-Victor*, fabrique d'horlogerie « Muleco », Muhlfeldweg 12, Bienne 7.

**Dessins et Modèles**

**Dépôts:**

No. 48143. 17 août 1931, 13 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Outil à limer la goupille et la clef de raquette pour horlogers. — *Auguste Gagnebin*, Tramelan (Suisse).

No. 48158. 19 août 1931, 6<sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. — Ouvert. — 1 modèle. — Pendulette. — *L. D. Matteis*, Genève (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

No. 48168. 21 août 1931, 17<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibres de montres. — *La Glycine Watch factory*, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

No. 48169. 21 août 1931, 17<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. — Ouvert. — 11 modèles. — Boîtes de montres. — *Les Fils de Robert Gygax*, St-Imier (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

**Prolongations:**

No. 32937. 12 octobre 1921, 18<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. — (IIIe période 1931-1936). — 2 modèles. — Cadrons de montres chronographes et cadrons pour matches de foot-ball. — *Fabriques « Le Phare »*, Le Locle (Suisse). Mandataire: Amand Braun ci-devant A. Ritter, Bâle; enregistrement du 28 août 1931.

No. 39441. 6 août 1926, 4 h. — (IIe période 1931-1936). — 2 modèles. — Calibres de pièces d'horlogerie à réveil. — *L. Sandoz-Vuille*, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève; enregistrement du 1er septembre 1931.

**Radiations:**

No. 32527. 18 mai 1921. — 1 modèle. — Calibre de montre.

No. 32541. 23 mai 1921. — 1 modèle (solde de 2). — Mouvements de montres.

No. 32575. 31 mai 1921. — 1 modèle. — Balancier monométallique non coupé pour échappements à spirale compensateur.

No. 39191. 18 mai 1926. — 3 modèles. — Outils d'horlogerie et leurs pièces détachées.

**Brevets d'invention**

**Radiations:**

Cl. 79k, No. 92192. — Machine à tailler les engrenages coniques hélicoïdaux.

Cl. 79k, No. 129945. — Dispositif pour le guidage des mèches de machines à percer les métaux.

Cl. 91, No. 140799. — Procédé de décoration de pièces métalliques, telles que cadrons, boîtes de montre, etc.

Cl. 94, No. 129960. — Fermoir de bijou.

Cl. 119c, No. 124444. — Montre-tirelire.

**COTES**

18 septembre 1931

**Métaux précieux**

Argent fin en grenailles fr. 65.— le kilo.

Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.— »

» laminé, pour doreurs > 3575.— »

Platine manufacturé > 8.— le gr.

Pour platine fourni par les clients, majoration de fr. 1.75 dès le 8 juin 1931.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

**Cours du Diamant-Boart:**  
Prix de gros en Bourse au comptant.

	par carat
Qualités ordinaires	fr. 6.50-7.—
Grain fermé, petit roulé	> 7.10-7.60
Boart Brésil	> 7.70-8.10
Eclats	> 5.80-6.30

Le marché traverse actuellement une crise; il est difficile de faire des prévisions. Pour le moment les prix se maintiennent.

Cours communiqués par:  
*J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.*  
Agent: S. H. Kail, Diamants, Genève.

**Comptant A terme**

	15 sept.	16 sept.	15 sept.	16 sept.
<b>London</b>	45 sept.	46 sept.	45 sept.	46 sept.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.)				
Aluminium intér.	85	85	—	—
» export.	85	85	—	—
Antimoine	42-42.10/	42-42.10/	—	—
Cuivre	29.6/3	28.11/3	30.1 3	29.8/9
» settl. price	30.5/	28.12/6	—	—
» électrolytiq.	33.15-34.10/	33.10-34.10/	—	—
» best. selected	30.10-31.15/	30-31.5/	—	—
» wire bars	34/10	34/10/	—	—
Etain anglais	115.15-117.15/	112.5-114.5	—	—
» étranger	113.16/3	110.17/6	116.6/3	113.7/6
» settl. price	113.15/	110.15/	—	—
» Straits	116	113	—	—
Nickel intérieur	170	170	—	—
» exportation	175	175	—	—
Plomb anglais	12	12	—	—
» étranger	10.12 6	10.11/3	10.18/9	10.15/
» settl. price	10.12/6	10.12 6	—	—
Zinc	10.18/9	10.13 9	11.8/9	11.3 9
» settl. price	10.17/6	10.15/	—	—

**Comptant**

	12 sept.	14 sept.	15 sept.	16 sept.
<b>Paris</b>	12 sept.	14 sept.	15 sept.	16 sept.
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	203	203	203	203
Argent	280	280	280	280
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	37.000	37.000	37.000	37.000
» iridié 25 %	65.250	65.250	65.250	65.250
Iridium	140.000	140.000	140.000	140.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	16,20	16,20	16,20	16,20
Platinite	18,25	18,25	18,25	18,25
Chlorure d'or	9,25	9,25	9,25	9,25
<b>London</b>	12 sept.	14 sept.	15 sept.	16 sept.
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000)				
Or (shill.)	84/9 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	84 9 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	84,11 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	84/10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Palladium (Lstg.)	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> -4	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> -4	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> -4	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> -4
Platine (shill.)	160	160	160	160
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	13.1/16	13	13	13

**New-York**

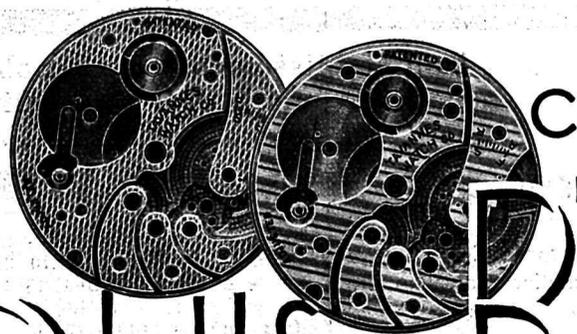
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).

Argent en barres 28 | 27<sup>7</sup>/<sub>8</sub> | 27<sup>3</sup>/<sub>4</sub> | 27<sup>1</sup>/<sub>8</sub>

**Escompte et change.**

Suisse: Taux d'escompte 2%  
» » avance s/nantissement 3%

	Parité	Esc.	Demande	Offre
en francs suisses %				
France	100 Frs	20.155	2	20,025
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24,89
U. S. A.	1 Dollar	5.18	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5,10
Canada	1 Dollar	5.18	—	5,06
Belgique	100 Belga	72.06	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	71,10
Italie	100 Lires	27.27	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	26,70
Espagne	100 Pesetas	100.—	6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45,50
Portugal	100 Escudos	23.29	7	22,20
Hollande	100 Florins	208.32	2	206,50
Indes néerl.	100 Guilder	208.32	—	205.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	8	120.—
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	6	100,30
Autriche	100 Schilling	72.93	10	71,90
Hongrie	100 Pengö	90.64	8	—
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	5	15,15
Esthonie	100 Cour.	139.—	7	136.—
Lettonie	100 Lats	100.—	6	98.—
Lithuanie	100 Lits	51.80	6-7	50.—
Russie	100 Tchervon.	2666.—	8	2641.—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	4	137,10
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	5	136,85
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	136,85
Finlande	100 Markka	13.05	6	12,70
Pologne	100 Zloty	58.14	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57,30
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9,02
Albanie	100 Francos	100.—	9	90.—
Grèce	100 Drachmes	6.72	9	6,50
Bulgarie	100 Leva	3.74	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3,50
Roumanie	100 Lei	3.10	8	3,02
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	241.—
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	2557.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	5	25.—
Australie	1 Liv. st.	25.22	6-7	18,60
Argentine	100 Pesos	220.—	6	134.—
Brsil	100 Milreis	62.08	—	30.—
Chili	100 Pesos	63.—	8-9	62.—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	232.—
Colombie	100 Pesos	504.—	7	494.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	7	143.—
Equateur	100 Sucres	103.60	10	100.—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	183.—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	84.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	180.—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	251.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	6	180.—
Chine	100 Taels	—	—	155.—
Japon	100 Yens	258.33	5.11	250.—



TÉL. 180

CONFIEZ VOS ARGENTAGES  
DE MOUVEMENTS À LA MAISON

# LOUIS BANDELLER

## SAINT-IMIER

si vous désirez toujours obtenir un travail de toute première qualité,  
de très bon goût, et qui donne du cachet à vos mouvements.

ANGLAGE DE FONTS.

LIVRAISONS EXTRA-RAPIDES.

GRAVURE DE LETTRES.

\* PRODUCTION JOURNALIERE: 2000 CARTONS \*

**ATTENTION!**

Dernière et importante découverte d'un bain spécial inoxydable, résistant à toutes les influences, et se prêtant merveilleusement pour les mouvements exportés dans les pays de l'Extrême-Orient, où l'argentage s'oxyde facilement. Procédé garanti inattaquable. Demandez échantillons s. v. pl.

**Ressorts**

pour petites montres depuis 2 3/4"  
pour montres de poche  
pour montres 8 jours

INSTALLATION ULTRA-MODERNE

FABRIQUE DE RESSORTS

**PAUL DUBOIS, CORGÉMONT****Vve Henri Butzer**

MAISON FONDÉE EN 1899

**FABRIQUE D'ÉTAMPES**

La Chaux-de-Fonds (Suisse) pour tous genres d'industries

Téléphone 21.957

SPÉCIALITÉ :

\* **Étampes de boîtes** \*

argent, métal, or, bijouterie.

14-1 C

**RADIUM**

APPLICATION SOIGNÉE  
A PRIX MODÉRÉS  
SUR CADRANS ET  
AIGUILLES.

**M<sup>LLE</sup> ANNY TSCHETTER**

2, Rue du Rüschi, BIENNE

**Bureau d'Ingénieur-Conseil**

(spécialiste en horlogerie et petite mécanique)

LAUSANNE

2, Grand-Pont

**A. Bugnion**

GENÈVE

20, rue de la Cité

Dépôts en Suisse et à l'étranger de brevets d'invention, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.

Examens sur la qualité des montres et études pour améliorer leur fabrication. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.

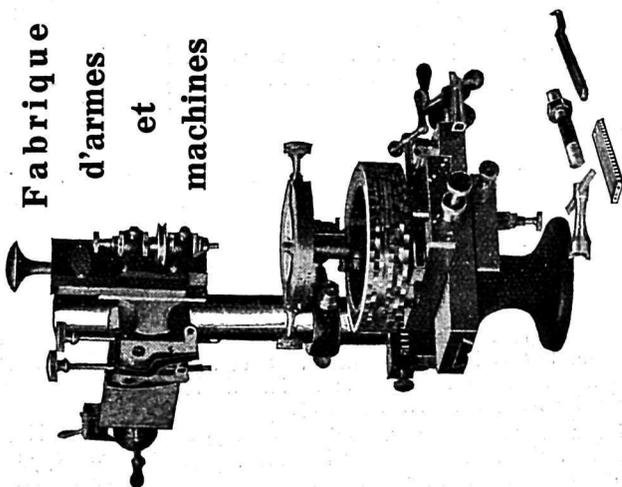
Etudes sur la rationalisation des ateliers, psychotechnie.

Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande. 1633-1 X

**E. WIDMER, BIENNE**

Maison fondée en 1878

Tél. 44.08

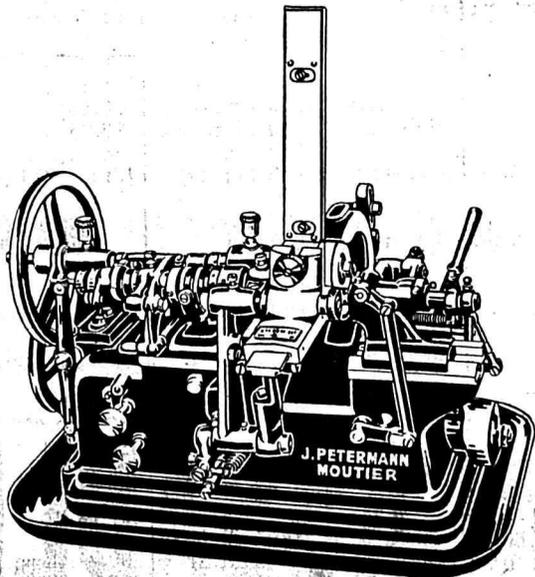
Fabrique  
d'armes  
et  
machines

SPÉCIALITÉ :

**Machines à plat pour nickeleurs**

## Ateliers de Constructions mécaniques

# JOSEPH PÉTERMANN, MOUTIER



Machine automatique à fraiser les carrés,  
avec chargeur.

**Machines automatiques modernes**, les plus perfectionnées pour le décolletage de pièces d'horlogerie pivotées et avec piqures. — Réglage micrométrique absolument sûr.

**Machines automatiques à fraiser les carrés et machines automatiques à tailler les Breguets**, avec chargeurs. Ces machines se recommandent pour le travail de séries, vu leur haute production et leur grande précision.

**AUTRES SPÉCIALITÉS: Machines automatiques à tailler les roues et pignons. — Machines à fraiser les cames. Machines automatiques à fileter et fraiser les tarauds. Machines à affûter les burins. — Machines à river. — Machines semi-automatiques à fraiser les carrés, etc.**

**Fabrication robuste reconnue! Précision constante!**



Tout établissement désirant obtenir des matières lumineuses de qualité, à des prix avantageux, s'adressera à

**Matières Lumineuses S. A., Bienne**

**RADIUM**

**"MALUSA"**



**ENICAR** Longeau près Bienne

Téléphone N° 12. Télégramme : Enicar

Spécialité : Ebauches ancre à vue, 6<sup>3</sup>/<sub>4</sub> lig. rectangle et tonneau, 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> et 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> lig. et cylindre à vue 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> lig.

Exigez la marque : **A.R.**

Grande facilité du remontage. Interchangeabilité absolue.

**5<sup>1</sup>/<sub>4</sub> à 13 lignes**

en montres complètes, toutes formes de boîtes or, argent ou métal, pour tous pays ainsi qu'en mouvements seuls sont fournis avantageusement par

**Alphonse JOLY, Horlogerie**

Rue du Nord, 209 La Chaux-de-Fonds Rue du Nord, 209

Demandez les prix

Se méfier des imitations en métal trop mince



**Quinquets électriques**

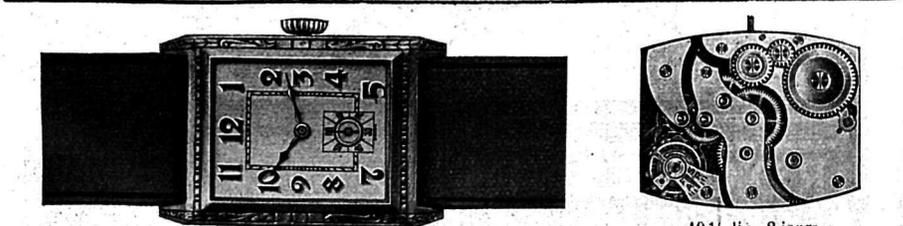
modernes bras mobiles en tous sens

**réflecteur aluminium**

sont fournis avantageusement par S. A. Electrique et Immobilière de Sonceboz

ci-devant Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz

Téléphone Sonceboz 37



Mouvements et montres finies

**ZILA WATCH Co. S. A., LA HEUTTE** (près de Bienne)

40<sup>1</sup>/<sub>2</sub> lig., 8 jours  
Téléph. 3

**Expertises - Comptabilités - Révisions**

**JOSEPH BADET**

Expert-comptable diplômé P 43 U

Détenteur du diplôme de la „Chambre Suisse pour expertises comptables“

**Bilans - Inventaires - Organisation et réorganisation de comptabilités - Renseignements commerciaux.**

Téléphone 33.16 **BIENNE** Rue du Stand 46

**A REMETTRE**

dans grand centre horloger une importante **fabrique d'aiguilles de montres**

Outillage moderne.

Forte clientèle „exportation“ de premier ordre.

Offre sous chiffre P 3752 C à Publicitas Bienne.

**VERRES DE MONTRES INCASSABLES**

TOUS GENRES, EN SAPHIR ET EN MATIÈRES PLASTIQUES

**ST-IMIER** TÉLÉPHONE 38

**FERNAND MEYER**

**BIENNE** TÉLÉPHONE 39.05

**Installations de dépoussiérage**  
 pour  
**Lapidaires, Tours à polir, etc.**  
 Innombrables références, 35 ans d'expériences  
**Ventilation S. A., Stäfa**  
 Zurich  
 6 Z

**Mouvements ancre et cylindre**

11,8<sup>mm</sup> (5 1/4 lig.), 12,4<sup>mm</sup> (5 1/2 lig.)  
 14,6<sup>mm</sup> (6 1/2 lig.), 15,2<sup>mm</sup> (6 3/4 lig.)  
 19,7<sup>mm</sup> (8 3/4 lig.), 20,3<sup>mm</sup> (9 lignes)

Mouvements baguettes, ancre et cyl., 3 1/4, 3 3/4, 4 1/4 et 4 1/2 lignes.  
 Montres finies en or, argent et plaqué.

**G. FROIDEVAUX, La Chaux-de-Fonds,**

28-1C

D.-P. Bourquin, 19.

Téléphone 23.602

**4 1/4**




Cal. 610  
GRANDEUR NATURELLE



10 X 23 MM.  
CAL. 651. ANCRE A VUE



5 1/4 C. 374  
RECT. ET OVALISÉS



10 X 23 MM.  
CAL. 660. CYLINDRE À VUE

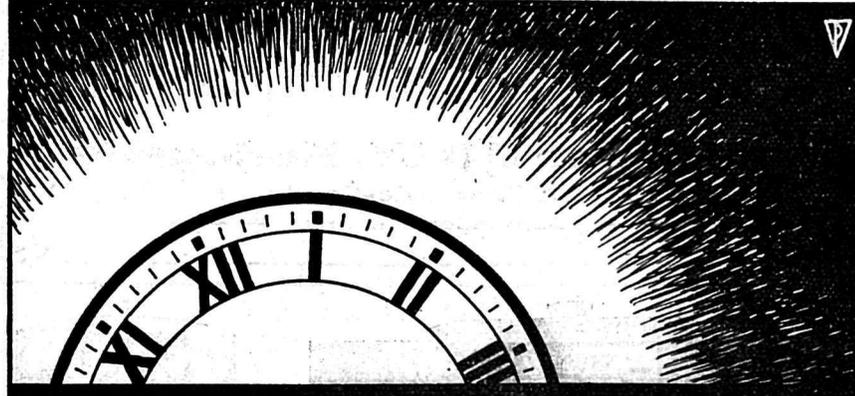
**Ce qui frappe...**



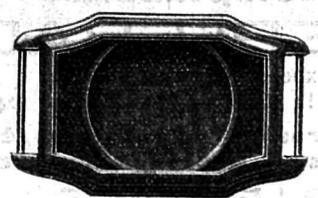
le plus vos clients, c'est l'aspect extérieur de vos montres. Vous avez donc avantage à leur livrer, outre un mouvement parfait, une jolie boîte et surtout un cadran et des aiguilles proprement garnis de la plus belle matière lumineuse.  
 Grâce à nos procédés spéciaux, le radium que nous posons reste toujours d'un beau vert, et sa couche, bien qu'épaisse, ne déborde jamais.

**L. MONNIER & Co**  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
 Tél. 14.38      Tourelles 38  
**GENÈVE**  
 Charmilles 10      Tél. 23.628

69-1 C      Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses  
**MERZ & BENTELI, BUMPLITZ**



**PROGRESSIA**  
 FABRIQUE DE CADRANS MÉTAL  
**FROIDEVAUX & CIE**  
 NIDAU - BIENNE




K.B.  
 Poinçon de Maître

Les boîtes de qualité en plaqué or laminé  
 10 ans (20 microns) et 20 ans (40 microns) sont livrés  
 par la **Fabrique de boîtes BIELNA S. A.**  
 plaqué or laminé et argent  
**Bienne**

Seulement aux Fabricants d'horlogerie.

**Agences de brevets - Offices fiduciaires**  
**Avocats et Notaires - Renseignements commerciaux**

L'Information Horlogère Suisse

Siège social:

**La Chaux-de-Fonds**

Renseignements - Contentieux

**Pivotages. Echappements**

(Organisation très sérieuse, autant pour la qualité que la quantité.)

**Pivotages depuis 3 3/4 à 20 lig.**

Livraisons rapides.

Maison fondée en 1914.

Se recommande

**Gustave Sandoz**

ST-MARTIN (Val-de-Ruz).